

BARÈME HONORAIRES - TRANSACTION

Prix de vente	Barème d'honoraires TTC à la charge du vendeur
De 0 à 50 000 €	5000 €
De 50 000 à 120 000 €	7 %
De 120 000 à 150 000 €	6,5 %
De 150 000 à 200 000 €	6 %
De 200 000 à 250 000 €	5,5 %
De 250 000 à 300 000 €	5 %
De 300 000 à 350 000 €	5 %
De 350 000 à 500 000 €	5 %
De 500 000 à 750 000 €	4,5 %
750 000 et +	4 %

BARÈME HONORAIRES - LOCATION

HORS ZONES TENDUES

À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE ET
DU LOCATAIRE

- Visite du bien : 4€ TTC /m²
- Constitution du dossier : 2€ TTC/m²
- Rédaction du bail : 2€ TCC /m²
- Etat des lieux : 3€ TTC /m²

ZONES TENDUES

À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE ET
DU LOCATAIRE

- Visite du bien : 6€ TTC /m²
- Constitution du dossier : 2€ TTC /m²
- Rédaction du bail : 2 € TCC /m²
- Etat des lieux : 3€ TTC /m²

ZONES TRÈS TENDUES

À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE ET
DU LOCATAIRE

- Visite du bien : 6€ TTC /m²
- Constitution du dossier : 3€ TTC /m²
- Rédaction du bail : 3€ TCC /m²
- Etat des lieux : 3€ TTC /m²

Garages, Parkings et Locaux Commerciaux :
20 % TTC du loyer annuel à la charge du preneur

Depuis le 15 septembre 2014, les honoraires dus par le locataire sont plafonnés, et varient selon la zone géographique et la taille du logement concerné (LOI ALUR - décret n°2014-890).

EN ZONE TRÈS TENDUES : 12€ TTC/M² DE SURFACE HABITABLE
EN ZONE TENDUES : 10€ TTC/M² DE SURFACE HABITABLE
HORS ZONE TENDUES : 8€ TTC/M² DE SURFACE HABITABLE